



RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES INFRASTRUCTURES LIEES AUX TRANSPORTS ET A LA MOBILITE

chargée d'examiner l'objet suivant :

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 4'985'000.- pour financer la correction routière de la RC 749-B-P et l'amélioration de l'intersection RC 749-B-P / RC 744-B-P sur le territoire des communes de Corsier-sur-Vevey et de Jongny

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le du jeudi 1^{er} septembre 2016 à la salle P001, rue des Deux-Marchés à Lausanne. Elle était composée de Mmes Ginette Duvoisin, Myriam Romano-Malagrifa, Susanne Jungclaus Delarze (remplaçant Martial de Montmollin), de MM. Jean-François Cachin, Pierre Volet, Michel Desmeules, Alexandre Rydlo, Olivier Mayor, Michele Mossi, Laurent Miéville, Jean-François Thuillard, Eric Züger, Olivier Golaz (remplaçant Jacques Perrin), Daniel Ruch (remplaçant François Debluë) et Philippe Modoux, président et rapporteur. Étaient excusés MM. Martial de Montmollin, Jacques Perrin et François Debluë.

Mme Nuria Gorrite, cheffe du DIRH, était accompagnée de MM. Pierre-Yves Gruaz (directeur général DGMR) et Pierre Bays (chef de la division infrastructure routière DGMR).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances; nous le remercions pour son excellent travail.

2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Sur ce tronçon, la chaussée existante est très dégradée, trop étroite et connait des problèmes de visibilité. Avec par ailleurs une problématique spécifique à régler : le carrefour qui se situe entre la route qui va de Jongny en direction de Châtel-Saint-Denis et l'embranchement qui permet d'aller en direction d'Attalens.

La route actuelle a une largeur inférieure à six mètres, une largeur insuffisante que l'état de dégradation des accotements met en exergue. Le tapis qui date de trente ans est dans un état fortement dégradé. Concernant la géométrie de ce tronçon de 1280 mètres, si sur les profils en long la situation est satisfaisante, nombre virages connaissent des problèmes de visibilité qui ne permettent pas de voir un véhicule qui serait arrêté derrière le virage, partant le temps de freinage n'est pas garanti à 80 km/h, étant précisé quand dans les tronçons sinueux on admet une vitesse de projet de 60 km/h qui correspond aux vitesses observées. Par ailleurs, il y a un changement brutal à l'entrée du canton de Fribourg, où la chaussée a été refaite récemment.

Au carrefour, l'axe prioritaire actuel par rapport aux présélections est le cheminement Jongny – Châtel-Saint-Denis. Or, on observe environ 5000 véhicules/jour entre Jongny et ce carrefour, nombre qui chute aux environs de 2300 en direction de Châtel-Saint-Denis. Par contre, la branche qui part en direction d'Attalens se situe actuellement à 4300 véhicules/jour.

Au final, le trafic principal vient de Jongny en direction d'Attalens, seule une petite partie continuant en direction de Châtel-Saint-Denis. La configuration actuelle du carrefour ne correspond pas à cette utilisation des usagers, il doit donc être adapté.

Ce carrefour est un nœud de TP, trois tronçons de ligne y transitant venant de chacune des directions. Aujourd'hui, les usagers des TP sont déposés en bord de route, quasiment dans le terrain, sans par ailleurs d'endroit défini pour traverser les routes en cas de changement de ligne, ce qui pose des problèmes relativement importants en terme de sécurité. De plus, certaines lignes de bus doivent faire demi-tour au niveau de ce carrefour, ce qui génère des manœuvres en deux fois, et génère des problèmes de sécurité.

Le projet est de créer un carrefour giratoire, qui sera plus adapté aux TP ainsi qu'aux comportements des véhicules privés. Il y est prévu trois aides à traverser pour les piétons ce qui, additionné au giratoire (qui a un effet de modération sur la vitesse) améliorera nettement leur sécurité. Enfin, une série de trottoirs seront aménagés afin que les utilisateurs des TP soient déposés de manière sécure.

Concernant les ligne de bus, il est à préciser que la configuration proposée permet de gérer la situation actuelle et les projets d'amélioration de TP prévus pour les cinq à dix ans à venir.

3. DISCUSSION GÉNÉRALE

L'arrêt de bus en provenance d'Attalens sera plus éloigné, n'était-il pas possible de le laisser plus près ? N'est-ce pas mal pratique pour les passagers ?

Une ligne Châtel-Saint-Denis – Bossonens est prévue, dès lors l'arrêt ne peut pas être après le giratoire. Raison pour laquelle on l'a déplacé. Dans l'ensemble, par rapport à la situation existante, on améliore notablement la situation, et pour les usagers, et pour les manœuvres des bus. Cela a été réfléchi avec l'entreprise de transports.

Comment les usagers se rendent-ils sur les arrêts depuis les hameaux alentours?

Il s'agit surtout d'une plate-forme d'échange en non de captage de clientèle. Ceci dit, certains arrêts seront revus et la commune cofinance un chemin d'accès au giratoire.

Une réflexion a-t-elle été menée concernant les cyclistes ?

Ce giratoire ne se situe pas sur le réseau Swiss mobile et aucune demande des associations de cyclistes n'est parvenue concernant ce giratoire.

On se base sur les comptages de véhicules de 2010. Y a-t-il eu des comptages depuis lors ? Comment s'effectue les comptages dans ce secteur ?

Des comptages ont eu lieu en 2015, effectués par des personnes de terrain. Entre 2010 et 2015, sur la RC 749 on passe de 4000 à 4150 véhicules/jour, et sur la RC 744 on a environ 3% d'augmentation. Les comptages ont lieu tous les 5 ans.

4. EXAMEN DU PROJET DE DÉCRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ETAT UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 4'985'000.- POUR FINANCER LA CORRECTION ROUTIÈRE DE LA RC 749-B-P ET L'AMÉLIORATION DE L'INTERSECTION RC 749-B-P / RC 744-B-P SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CORSIER-SUR-VEVEY ET DE JONGNY

Article 1

L'article 1 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.

Article 2

L'article 2 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.

Article 3

L'article 3 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.

Vote final sur le projet de décret

A l'unanimité, la commission adopte le projet de décret.

Vote de recommandation d'entrée en matière

La recommandation d'entrer en matière est adoptée à l'unanimité des 15 députés présents.

Oron-la-Ville, le 26 septembre 2016

Le rapporteur : (Signé) Philippe Modoux